

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 juillet 2017

Accessibilité des toilettes publiques et extérieures de l'école

Conformément à la décision prise en séance précédente, une déclaration préalable et une autorisation de travaux ont été déposées le 30 juin.

Le conseil décide de consulter trois entreprises par corps de métier, dès que le cabinet DOSSE architectes aura établi le quantitatif.

Contrat d'entretien de l'horlogerie, des cloches et du paratonnerre de l'église

La société BODET a repris l'activité de l'entreprise TOUT POUR LE CLOCHER avec laquelle nous avons signé un contrat pour l'entretien des cloches et de l'horloge du clocher de l'église.

Le conseil municipal accepte le contrat à intervenir avec la société BODET de SAINT PRIEST pour une visite annuelle d'entretien des cloches, de l'horloge et du paratonnerre pour un montant de 180 € HT.

Achat d'un équipement de sauvetage pour les sapeurs-pompiers

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise DUMONT SECURITE d'AMBERIEU EN BUGEY d'un montant de 501,68 € HT pour l'achat d'un lot de sauvetage et de protection contre les chutes, d'un détecteur de monoxyde de carbone et d'un tensiomètre, pour le Centre de Première Intervention.

Point d'étape sur le projet d'aménagement d'un lotissement en zone 1AU aux Brouilles

Le maire donne le compte-rendu des entretiens qu'il a eus avec le géomètre du pétitionnaire, le projet semble à nouveau d'actualité.

Information sur le FPIC (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales) et sur les transferts de responsabilité de l'assainissement et de l'eau potable à l'intercommunalité

Du fait de la création de la communauté d'agglomération, le FPIC se trouve fortement diminué ; pour l'année 2016 il s'était élevé à 8 558 €, pour 2017 il est notifié à 635 €. Le conseil communautaire a décidé, sur proposition de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées), la prise en charge du montant 2017 par le budget communautaire.

Le maire transmet les premiers éléments de réflexion sur les transferts de responsabilités de la gestion de l'assainissement et de l'eau potable. Il ressort que pour l'assainissement, la date envisagée est le 1^{er} janvier 2019.

Compte-rendu de l'assemblée générale du Football Club, de la réunion du Conseil d'Ecole et divers

Le conseil entend le compte-rendu :

- de l'assemblée générale du Football Club au cours de laquelle il a été remercié pour les travaux effectués
- de la réunion du conseil d'école : pas d'ouverture de classe à la rentrée, l'effectif prévu est de 135 élèves à Confrançon et 81 à Curtafond.

Questions diverses

Le conseil municipal :

- est informé qu'un rendez-vous de médiation est prévu le 26 juillet avec Mr SAPET et Mme SIMONET pour le litige urbanisme en cours ; ce rendez-vous a lieu au cabinet du médiateur, Maître BRACQ, désigné par le tribunal administratif
- est informé du permis de construire accordé le 9 juin 2017 à Mr Luc BAUDIN pour la construction d'un garage 128 chemin de la Bidière.